

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **11 janvier 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #3 - Samuel Boudreault
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Nicole Viel Noonan, mairesse.
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2626-01-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2021
LIEU : SALLE MUNICIPALE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 décembre 2020

3.2 - Séance extraordinaire du 14 décembre 2020

3.3 - Séance extraordinaire (budget) du 14 décembre 2020

4 - CONSEIL MUNICIPAL

4.1 - Rôles et responsabilités : Nomination des responsables

4.2 - Salaire et allocation des élus pour l'année 2021

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Salaire des employés municipaux pour l'année 2021

5.2 - Règlement numéro 370-2020 fixant les taux de taxes et les différentes

tarifications pour l'année 2021

5.3 - Salaire de la Directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'année 2021

5.4 - Versement d'allocation pour assurance privée aux employés municipaux

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - VOIRIE MUNICIPALE

7.1 - Achat abat poussière pour l'année 2021

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

9.1 - Certification et inspection Ligne de vie

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

11.1 - Offre de service Ecce terra pour cadastrer et piqueter les terrains au quartier résidentiel

11.2 - Autorisation de mandater SNC Lavallin

11.3 - Proposition d'un nom de rue dans le quartier résidentiel

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1 - Renouvellement du contrat d'embauche de la ressource en inspection (urbanisme) pour l'année 2021

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

13.1 - Entente avec Patrimoine Canada

13.2 - Contribution à l'Ecole la Source

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

18.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2020

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller France Gernain, appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 décembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2628-01-2021

3.2 - Séance extraordinaire du 14 décembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Richard Breton et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2629-01-2021

3.3 - Séance extraordinaire (budget) du 14 décembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Samuel Boudreault, appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 14 décembre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

2630-01-2021

4.1 - Rôles et responsabilités : Nomination des responsables

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

QUE Monsieur Keven Demers accepte la responsabilité de ces comités :

- Comité des ressources humaines
- Comité du 150e anniversaire
- Travaux public (voirie, eau potable et eau usée, etc)
- Dossier d'entretien des chemins d'hiver
- Urbanisme (CCU), dossier agricole (PDZA) et environnement

- Sports et loisirs, culture et tournisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2631-01-2021

4.2 - Salaire et allocation des élus pour l'année 2021

Il est proposé par France Germain et appuyé par Keven Demers et résolu

Que pour l'exercice financier 2021, la rémunération de base annuelle du maire soit fixée à sept mille huit cent vingt-quatre-dollars (7 824\$) et celle de chaque conseillers à trois mille neuf cent douze dollars (3 912\$).

Qu'en plus de la rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération annuelle, soit pour l'exercice financier 2021, l'allocation de dépenses du maire soit fixée à trois mille neuf cent douze dollars (3 912\$) et pour chacun des conseillers à mille neuf cent cinquante-six dollars (1 956\$).

Donc aucune modification pour cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2632-01-2021

5.1 - Salaire des employés municipaux pour l'année 2021

Proposé par Keven Demers, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement

De fixer pour l'année financière en cours les conditions suivantes :

À Denis Toutant, une augmentation de salaire de 2%, 40 heures par semaine, 3 semaines de vacances, 5 journées mobiles non monnayables et aucune rémunération supplémentaire pour le service de sécurité incendie durant les heures normales de travail entre 7h00 et 16h00, dix congés fériés tel que précisés à l'entente;

Que la Municipalité verse un montant de 75\$ par jour pour les mises en disponibilité lors des jours fériés, les samedis et les dimanches ;

Que la Municipalité verse un montant de 35\$ par jour pour les mises en disponibilité lors des jours réguliers de semaine en dehors des heures régulières de travail;

À Jonathan Turgeon, une augmentation de salaire de 2%, 30 heures par semaine, 2 semaines de vacances, 4 journées mobiles non monnayables, dix congés fériés précisés à l'entente;

À Johanne Nadeau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, une augmentation de salaire de 2%, 28 heures par semaine, 1 semaine de vacances, 4 journées mobiles non monnayables et dix congés fériés tel que précisés à l'entente;

A Anthony Pouliot, responsable des loisirs, une augmentation de salaire de 2%, 8h par semaine, 4% de vacances accumulés, tels que précisés à l'entente.

Au directeur du Service des incendies, Yves Bilodeau, une augmentation de 2% pour sa rémunération annuelle et de 2% sur son taux horaire lors d'intervention et de lui payer, au même titre que les pompiers, les pratiques et la comptabilisation des indemnités de vacance; et l'employeur investi, si l'employé y contribue à part au moins égale, 75\$ dans un REER;

Aux pompiers une augmentation du taux horaire de 2% et la comptabilisation des indemnités de vacance et l'employeur investi, si l'employé y contribue à part au moins égale, 75\$ dans un REER;

Pour les pratiques de pompiers, un montant de **37.88\$** par pratique, pour 24 pratiques de deux heures chacune (48 heures), pour un maximum de **909.00\$** par année par pompier.

Une compensation de 250\$ sera versée aux pompiers inscrits à la formation Pompier 1. Cette compensation sera versée à la fin de l'année financière.

À la personne responsable de l'entretien ménager de la salle municipale et les journaliers, une augmentation de 2%.

Que la période de référence soit établie comme suit : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Que cette augmentation soit effective à compter du 1^{er} janvier 2021.

Que l'*Entente de gestion du personnel municipal* soit le document de référence en matière de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2633-01-2021

5.2 - Règlement numéro 370-2020 fixant les taux de taxes et les différentes tarifications pour l'année 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil a préparé et adopté les prévisions budgétaires pour l'année financière 2021 prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption de ces prévisions budgétaires nécessite des modifications dans le taux de la taxe foncière, de même que dans les tarifs de compensation et autres, pour l'année financière 2021 ;

ATTENDU QUE ces dites modifications doivent être faites en application des prescriptions édictées par le Code municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 7 décembre 2020 et qu'une lecture a été donnée à la session ordinaire du 7 décembre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 7 décembre 2020;

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu unanimement

D'ADOPTER le présent règlement de taux de taxation pour l'année 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2634-01-2021

5.3 - Salaire de la Directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'année 2021

Proposé par France Germain, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement

De consentir au directrice générale et secrétaire-trésorière, Annie Gagnon, une augmentation de 2% pour un taux horaire de 29.15\$, 40 heures par semaine, trois semaines de vacances, cinq journées mobiles non monnayables et dix congés fériés tel que précisés à l'entente;

Que la période de référence soit établie comme suit : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Que ces conditions s'appliquent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Que l'**Entente de gestion du personnel municipal** soit le document de référence en matière de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2635-01-2021

5.4 - Versement d'allocation pour assurance privée aux employés municipaux

Proposé par Samuel Boudreault, appuyé par Samuel Nadeau et résolu unanimement

De verser, à titre de compensation financière, une allocation pour une assurance privée de 500.00\$ aux employés municipaux Denis Toutant et Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi qu'un montant de 400.00\$ à Johanne Nadeau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour un maximum de 1 400.00\$.

Que ce versement soit conditionnel au dépôt d'une preuve de cotisation d'assurance salaire de l'employé.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 424 - Contribution assurance employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - VOIRIE MUNICIPALE

2636-01-2021

7.1 - Achat abat poussière pour l'année 2021

ATTENDU QUE la municipalité se doit de faire l'entretien et la pose d'abat poussière sur ses routes en gravier

ATTENDU QUE la municipalité à reçu deux soumissions pour l'année 2021

Multi-Routes : chlorure de calcium à 35% liquide à 0.323\$ le litre

Entreprises Bourget : chlorure de calcium à 35% liquide à 0.3649\$ le litre

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Richard Breton et résolu

D'AUTORISER la firme Multi-Routes à exécuter les travaux pour le dépôt d'abat poussière pour l'année 2021

D'AUTORISER la dépense de 18000\$ pour l'achat d'abat poussière et de puiser cette dépense au poste budgétaire Voirie- Abat poussière 232 000 525

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2637-01-2021

9.1 - Certification et inspection Ligne de vie

ATTENDU QUE la municipalité se doit de faire l'inspection et la certification de la ligne de vie à l'eau usée

Il est proposé par Samuel Boudreault, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER la dépense de 1004.32\$ + frais de transport + taxes et de puiser au poste budgétaire Eau usé - Entretien et réparation St-David 241 400 520

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

2638-01-2021

11.1 - Offre de service Ecce terra pour cadastrer et piqueter les terrains au quartier résidentiel

CONSIDERANT QUE la municipalité désire développer le quartier résidentiel de sa municipalité

CONSIDERANT QUE la firme Ecce Terra offre les services de cadastrage et de piquetage

CONSIDERANT QUE la firme Ecce Terra est déjà informer de ce dossier et en connaît les particularités

IL est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

D'AUTORISER la dépense de 7700\$ + taxes + frais d'enregistrement pour le cadastrage et le piquetage des 15 terrains à développer

DE puiser cette dépense au poste budgétaire Immobilisation - Développement résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2639-01-2021

11.2 - Autorisation de mandater SNC Lavallin

CONSIDERANT QUE la municipalité a entrepris le développement du quartier résidentiel

CONSIDERANT QU'une offre de service à été reçue de SNC Lavallin pour la mise à jour de la conception, des plans, du devis et de l'estimation pour soumission incluant les dépenses.

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Keven Demers et résolu

D'AUTORISER la dépense maximal de 11 500\$ plus taxes pour les honoraires pour la conception des plans, du devis et de l'estimation pour le développement du quartier résidentiel à la firme SNC Lavallin

D'OCTROYER le mandat à la firme SNC Lavallin et de puiser les fonds de cette dépense

au poste budgétaire Immobilisation - Développement résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2640-01-2021

11.3 - Proposition d'un nom de rue dans le quartier résidentiel

CONSIDERANT QUE la municipalité développe le quartier résidentiel;

CONSIDERANT QU'il est essentiel de nommer le lot projeté 6 420 745, la rue du Boisé

IL est proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu

DE NOMMER la rue du Boisé

D'UTILISER ce nom rue du Boisé pour tout document nécessaire au bon développement du quartier résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2641-01-2021

12.1 - Renouvellement du contrat d'embauche de la ressource en inspection (urbanisme) pour l'année 2021

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage reconduit pour l'année financière 2021 l'entente intermunicipale en matière d'inspection du bâtiment et de l'environnement (urbanisme) survenue avec la municipalité de Saint-Gilles;

Attendu que les conditions de base imparties à cette entente sont :

- LE TARIF HORAIRE : établi à un maximum de 50\$ / l'heure pour 2021 incluant toutes contributions et cotisations de l'employeur ainsi que les jours fériés et vacances annuelles, assurances et tout autre frais relevant de l'employeur;
- HORAIRE DE TRAVAIL permettant une flexibilité sur le plan de la mobilisation de la ressource en fonction des projets ;

Proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

De reconduire selon les conditions stipulées à l'entente pour l'année financière 2021, le contrat d'embauche de madame Claudine Fontaine à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement et qu'elle soit autorisée par les présentes à émettre des permis et autres autorisations relatives à cette fonction sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Que les «attendu que» fassent partie de la résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

2642-01-2021

13.1 - Entente avec Patrimoine Canada

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage a soumis une demande d'aide financière relativement à une contribution à Patrimoine Canada dans le cadre du

programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour le projet 150e Anniversaire de Saint-Patrice de Beaurivage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage souhaite conclure une entente d'aide financière de 28 600\$ avec le Ministre du patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

QUE la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec le Ministre du Patrimoine canadien et que Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2643-01-2021

13.2 - Contribution à l'Ecole la Source

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir l'aide financière pour contribuer à l'achat de matériel sportif pour les enfants de l'école La Source de sa municipalité

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

D'AUTORISER la contribution de 500\$ à l'école La Source pour l'achat de matériel sportif

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEURIVAGE

17 - DIVERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

2644-01-2021

18.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2020

Il est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Boudreault et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de décembre 2020 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à

signer les chèques pour un total de : 226 681.85 \$

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2645-01-2021

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 11 janvier 2021 est fermée à 19h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Nicole Viel Noonan, mairesse

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de décembre 2020.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

24 - POINTS D'INFORMATION